

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 4)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF1

présenté par

M. Collard, M. Bilde et M. Chenu

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 9, qui relève d'une loi de finances de l'État, n'a donc pas sa place dans le présent projet concernant une loi d'habilitation en matière sociale.